

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 05/09/2017

Date d'affichage : 07/09/2017

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER- Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Patricia PENCHENAT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à Margaret LOVERA/ Monique LEBLANC à Aimé GARNIER / - Christelle DUVERNET à Marc Etienne LANSADÉ / Renée FALCO à Régine RINAUDO / Michel BERTIN à Eric MASSON / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Rémy FELIX

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune de Cogolin organise, au travers du service Animation - Jeunesse, un accueil pour les enfants scolarisés de la petite section (3 ans révolus) au CM2, résidant à Cogolin, chaque mercredi dès 9h00 jusqu'à 17h00, à l'exception des jours fériés.

Considérant le souhait de la municipalité et de la communauté pédagogique de modifier les rythmes scolaires pour revenir à la semaine de quatre jours, il convient de modifier le règlement intérieur de Planète mercredi.

Les modifications du règlement intérieur portent sur :

- la modification des horaires suite aux nouveaux rythmes scolaires, accueil à la journée,
- la modification des tarifs de 5,50 € minimum à 27,50 € au maximum (en fonction des revenus)

N° 2017/100

**PLANETE MERCREDI EAL : PRIMAIRE DE LA PETITE SECTION AU CM2 – REGLEMENT INTERIEUR –
TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT**

CM 14/09/2017

N° 2017/100

**PLANETE MERCREDI EAL : PRIMAIRE DE LA PETITE SECTION AU CM2 – REGLEMENT INTERIEUR –
TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) PLANÈTE MERCREDI pour les primaires (de la petite section au CM2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITÉ.**

Le Maire

Marc Etienne LANSADE

